

Marseille, le 2 janvier 2005

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 DECEMBRE 2004 A MARSEILLE

Etaient présents ou représentés :

Eric AMSILI, Cte de communes du pays sedanais - Delphine AQUILLO, Ville de Nice - Khalid ATIF, Ville de Saint Etienne - Gwennaëlle AUQUIT, Provence Alpes Côte d'Azur - Alain AVITABILE, Agence d'urbanisme Epures - Janine BELLANTE, Cte d'agglo. d'Aix en Provence - Marie-Laure BENOIT-MERLE, Cte d'agglo. de Besançon - Henri BERTRAND, Grand Lyon - Jérôme BERTRAND, Ville de Marseille - Christine BETTINI, Grand Lyon - Nicolas BONFILS, Provence Alpes Côte d'Azur - Anna BOTTONI, Ville de Nancy - Thierry BOUTEMY, CC. du pays du Coquelicot - Alain CLUZET, Ville de Saint Etienne - Bernadette COMMENGE, CAUE de l'Ain - Fabienne CROUZET, CNFPT Provence Alpes Côte d'Azur - Daniel CRISON, CAUE de la Haute Loire - Adeline DESHAYES, CCI de Pau - Carole DESMARIS, Cte d'agglo. de Mulhouse - Véronique DIEUDONNE, SAD. Île et Vilaine - Gilles DURAND, Ville d'Evian - Paul DYLAS, Grand Lyon - Nicolas FABRE, Ville de Cabestany - Corinne FAURE, RFF Rhône-Alpes - Anne FOURNIAU, Seine Amont Développement - Anne GAROUX, Ville de Marseille - Gérald GAWSEWITCH, Ville de Gennevilliers - Cécile GLEYZON, CO. Grand Avignon - Jacques GRANGE, Ville du Tremblay en France - Malika GUIN-MARIOT, Ville d'Avignon - Séverine IMBERT, Cte d'agglo. d'Aix en Provence - Hélène JOUVE, Ville de Marseille - Claude JOLIOT, Ville de Marignane - Pierre LAURENT, Ville de Saint Amand Montrond - Daniel LECLERCQ, Ville de Brive la Gaillarde - Bernard LENSEL, Grand Lyon - Dominik LEVACHER, Ville de Nanterre - Géraldine MACH, SCOT de Saverne - Jean-Paul MARTEL, CG de Loire Atlantique - Julien MARTEL, Grand Lyon - Thierry MERLE, canton de Vaud, CH - Alain MITON, Est Var Développement - Dominique MONZIES, Cte d'agglo. d'Aix en Provence - Guy PANNIER, CG des Alpes Maritimes - Daniela PENNINI, Cte d'agglo. Val de Bièvre - Jean PIALOUX, ENACT de Montpellier - Claire PORTEHAULT, Cte d'agglo. de Rouen - Nelly RAVAÏAU, Cte d'agglo. d'Arras - Marie RECALDE, SYSDAU de Bordeaux - Michel REVERDY, SCOTERS - Marion RISCATTO, Ville de Marseille - Valérie RONDOT, Cte d'agglo. d'Aix en Provence - Pierre Joël ROSIER, Cte d'agglo. d'Angers - Geneviève RUYSEN, Ville de Marseille - Sylvain SALTIEL, CG de l'Hérault - Cédric SENLY, Ville d'Yerres - Jean-Luc SIDOINE, Cte d'agglo. d'Aix en Provence - Nicole SINGIER, CAUE de l'Ain - Martine STEINBACH, Grand Lyon - Fazia TAMALOUST, SEAPFA - Christine TORRES, Ville de Frontignan - Julie VANNIER, CO. Grand Avignon - Jean-Luc VERNIER, Ville de Mâcon - François VERNAY, Grand Lyon - Philippe VIC, Ville d'Echirolles - Claire WANTZ, Grand Lyon.

Invité :

Olivier MINELLI, AGAM -

Excusés :

Hélène BALU - Patrick JAUBERT, Provence Alpes Côte d'Azur - Dominin RAUSCHER, Ville de Marseille.

Secrétariat de séance :

Anne GAROUX

• Réunion thématique

Présentation par Janine BELLANTE (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence) et par Olivier MINELLI (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise) de la délégation de compétence aux EPCI en matière d'aides à la pierre.

(En annexe 1)

• Assemblée générale

67 personnes étaient présentes ou représentées (NDLR : 123 adhérents, recensés au 31 décembre 2004)

Quorum : fixé à la majorité des membres présents ou représentés .

Information sur la qualification :

En préambule, et après un rapide tour de table, Janine BELLANTE rappelle le processus de qualification des urbanistes.

Depuis la création de l'OPQU en 1998, 300 personnes environ sont aujourd'hui qualifiées, mais sur ce nombre très peu sont issus des collectivités territoriales.

La qualification crée aussi un repère important au niveau européen.

Depuis quelques temps, le dossier à constituer peut être présenté et défendu oralement. C'est l'occasion pour les fonctionnaires territoriaux de présenter leur implication personnelle en tant qu'urbaniste dans les missions assurées au cours de leur carrière.

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

Bernard LENSEL présente l'intérêt pour les urbanistes des territoires de se faire qualifier : labellisation des démarches vis à vis des élus, meilleure reconnaissance des métiers dans la fonction publique territoriale et vis à vis de nos collègues d'autres modes d'exercice. Une nouvelle campagne de sensibilisation des urbanistes des territoires sera effectuée en 2005 dans ce sens.

Bilan de notre action pour 2004

Bernard LENSEL fait une présentation du bilan des actions de l'association en 2004 : ce bilan sera mis sur notre site et permettra de programmer nos actions pour l'année 2005.

- Nous avons poursuivi cette année notre action pour une reconnaissance statutaire des urbanistes dans la fonction territoriale. Nous avons marqué un jalon important avec le décret 2004/ 414, du 10 mai dernier : en effet, celui-ci reconnaît les diplômés de niveau bac+5 en urbanisme pour l'accès aux concours d'ingénieur territorial.
Par ailleurs, il est créé une spécialité en urbanisme dans la filière administrative, notamment pour les formations en droit de l'urbanisme, en développement social et en économie.
Un suivi - évaluation de l'application de ces décrets est programmé pour les prochaines promotions d'urbanistes des territoires.
 - Engager des actions auprès des élus et DRH pour que la spécialité « urbanisme » soit plus souvent spécifiée dans les demandes de postes.
- Dans le cadre des animations régionales,, nous avons participé activement au montage et à l'animation des réunions suivantes :
5 avril, à Aix-en-Provence, 26 mai, à Nantua (Ain) et 23 juin à Echirolles (Isère), sur les Schémas de cohérence territoriale, Présentation de l'association et des métiers de l'urbanisme aux étudiants de l'Université de droit d'Aix en Provence, 22 juillet, à Paris, sur une information aux jeunes diplômés d'Ile de France, 18 novembre, sur une information sur tous les modes d'exercices aux jeunes diplômés de Rhône Alpes, au CERTU à Lyon.
 - Nous avons monté et animé une journée d'études transfrontalière avec nos collègues de la Suisse romande et du Val d'Aoste, grâce à l'appui de Gilles DURAND et de Thierry MERLE : le thème « urbanisme, aménagement et déplacement » a fédéré les expertises de part et d'autre des frontières, durant la journée du 24 juin dernier à Evian.
 - Nous avons pris une part active, comme tous les ans, à l'Université d'Eté du Conseil français des urbanistes, qui s'est tenue cette année à Toulouse.
 - Nous avons réuni deux conseils d'administration : le premier, d'ordre surtout statutaire, à Lyon, le 25 mars, le deuxième, élargi et ouvert sur les thématiques de la qualification et des échanges trans-européens, à Toulouse, le 27 août .
 - Nous avons participé au groupe de travail « métiers » du ministère de l'Equipement, à La Défense, le 14 septembre.
 - Nous avons rencontré le conseil d'administration de la Société française des urbanistes lors de son colloque de Lens, le 15 novembre : Bernard LENSEL, avec Alain CLUZET et Pierre PELLARD, en vue d'une réintégration de la SFU au sein du CFDU.
 - Nous avons tenu un stand et animé deux tables rondes au Salon des Maires, sous l'égide de la Gazette des communes, en partenariat avec l'Office professionnel de qualification des urbanistes et l'association régionale Urbanistes en Ile de France, à Paris, les 16 et 17 novembre : avec l'appui de Dominik LEVACHER et de Jacques GRANGE.
 - Nous avons animé un atelier sur la problématique de l'étalement urbain dans le cadre des Entretiens Territoriaux de Strasbourg 2004, avec la revue Techni-cités et l'Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles, le 30 novembre : le montage de cette opération a été mené grâce à un travail d'expertise préalable de Marie RECALDE et de Jean-Charles CASTEL (CERTU).
 - Mise en relation avec les collègues urbanistes des pays émergents : Maroc, Palestine, Roumanie.

perspectives 2005

- Informations aux jeune diplômés :
20 janvier à Paris (IFU) présentation du métier d'urbaniste et des urbanistes territoriaux.
1^{er} trimestre à Marseille (Master Ville et Territoires) idem
 - à prévoir une présentation à Tours (CESA)
 - A Aix (Fac de Droit et IAR)
 - Rhône-Alpes et Bordeaux
- Articles divers dans les médias
- Coopération internationale :

Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON

 04 78 63 46 91, 04 42 91 49 05, 04 94 06 94 53,

 04 78 63 46 58, 04 42 91 49 01, 04 94 06 93 60.

www.urbanistesdesterritoires.com

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

► D'une part, nous allons poursuivre nos journées transfrontalières avec les Suisses, les Valdôtains (Région autonome de la Vallée d'Aoste) et les Catalans, puis les Italiens avec Muriel BOUSQUET (entre Menton et Vintimille) et les Belges (wallons et flamands, ensemble ou séparément) grâce à notre collègue Laurence CORMIER de Comines-France.

► D'autre part, nous avons décidé de travailler avec un certain nombre de pays avec lesquels nous sommes déjà en contact : le Maroc (quartiers en difficultés), l'Algérie (développement durable - création d'une ville nouvelle), la Tunisie, la Roumanie (requalification des quartiers), la Palestine (politique du logement et stratégie d'acteurs) et les Pays-Bas + les pays d'Amérique latine.

Au Maroc : contacts avec l'Agence urbaine de sauvegarde de Fès et l'Institut supérieur de l'Administration de Rabat.

Algérie : contacts avec la ville nouvelle de Sidi Abdallah, dans le cadre de MED-ACT.

Tunisie : relations établies dans le cadre du colloque sur les villes.

Roumanie : stagiaires du Master franco-roumain de l'Université Ion Mincu de Bucarest au Grand Lyon tous les ans, via l'INSA de Lyon.

Palestine : Intervention de Janine BELLANTE devant des Palestiniens et un travail avec les pays d'Amérique latine.

Pays-Bas : Marseille (Jérôme BERTRAND) et Lyon (Bernard LENSEL) ont des échanges avec les Pays-Bas et plus particulièrement Amsterdam.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence (Janine BELLANTE) participe également à un groupe de travail « quartier durable » avec les éco-maires dans le cadre d'un réseau européen : Angleterre, Allemagne, Suède.

Participation au groupe de travail sur « métiers et formations » (Bernard LENSEL) avec le Ministère de l'Équipement.

Rémi PETIOT de Vénissieux animera le groupe de travail du CFDU sur le « Droit des Sols » au nom d'UT, puisque les territoriaux sont particulièrement concernés par le sujet.

La poursuite de notre participation aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg et au Salon des Maires

Discussion du document intitulé « Rassembler la profession dans sa diversité »

(En annexe 2)

Document destiné à marquer le retour de la SFU au sein du CFDU.

UT a proposé quelques aménagements dont certains ont déjà été pris en compte.

Une disposition fait cependant l'objet de discussion en assemblée générale : Une modification des statuts est envisagée pour une simplification de l'appel à cotisation, dans l'objectif de se rapprocher d'une cotisation globale, en laissant toutefois à chaque association (loi de 1901 oblige) le droit de fixer elle-même le niveau de ses cotisations internes.

La liberté est donnée aux adhérents de UT (association collectrice pour le CFDU) de cotiser ou non au CFDU, car ils peuvent ne pas vouloir sortir du cadre régional et souhaiter privilégier leur proximité professionnelle.

Par un vote à l'unanimité, la décision de l'assemblée générale est de maintenir ce libre choix pour les adhérents de UT, sans créer une cotisation globale unique.

Pour marquer son attachement à l'action du CFDU en sa qualité de membre fondateur, UT versera une somme de 700 euros au lieu des 630 euros collectés pour le CFDU auprès des adhérents de UT.

Bilan financier

(bilan complet en pièce jointe)

Solde au 12/1/2004 : 10 692,70 euros

Solde au 10/12/2004 : 12 014,01 euros, dont la somme à reverser au CFDU pour 2004

Recomposition du conseil d'administration :

Retrait de : Isabelle AYEL et de Jacques SAVINE

Candidatures : Laurence CORMIER, Nord-Pas de Calais – Gilles DURAND, Rhône-Alpes – Cécile GLEYZON, Provence Alpes Côte d'Azur – Jacques GRANGE, Ile de France – Rémy PETIOT, Rhône-Alpes – Fazia TAMALOUST, Ile de France.

Candidatures acceptées à l'unanimité

Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON

 04 78 63 46 91, 04 42 91 49 05, 04 94 06 94 53,

 04 78 63 46 58, 04 42 91 49 01, 04 94 06 93 60.

www.urbanistesdesterritoires.com

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

Divers :

Martine STEINBACH trésorière ne peut plus assurer ses fonctions de trésorière en 2005 pour des raisons d'ordre professionnel ; l'assemblée salue l'excellent travail qu'elle a accompli et l'en remercie.

La candidature de Dominik LEVACHER, actuellement trésorière adjointe, sera proposée au prochain Conseil d'administration.

De même Marie RECALDE sera proposée en qualité de vice-présidente pour remplacer Patrick JAUBERT (qui reste membre du bureau et s'investit sur la Région Provence Alpes Côte d'Azur).

Date retenue pour le prochain Conseil d'Administration : vendredi 11 mars à 16h30
--

RAPPEL : chacun doit faire parvenir rapidement son adresse courriel à blensel@grandlyon.org, s'il ne l'a déjà fait, afin de pouvoir être informé en temps réel sur tous les points d'actualité et les forums thématiques de l'association.

Fin de l'Assemblée Générale à 17 heures

ANNEXE 1

REUNION THEMATIQUE

Présentation par Janine BELLANTE (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence) et par Olivier MINELLI (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise) de la délégation de compétence aux EPCI en matière d'aides à la pierre.

Texte fondateur la loi « Libertés et Responsabilités Locales » du 13 – 8 – 2004

En attente : décrets d'application + loi sur la cohésion sociale et acte III de la décentralisation

L'Etat reste le garant de la solidarité nationale, mais les collectivités territoriales plus proches des bassins d'habitat auront désormais la possibilité d'exercer la responsabilité de la conduite des politiques d'habitat.

Article 60 de la loi : Le contingent préfectoral.

Le préfet de département peut déléguer au Maire ou avec son accord au Président de l'EPCI compétent, tout ou partie des réservations de logements sociaux au profit des personnes prioritaires, dont il bénéficie.

Délégation encadrée par une convention fixant notamment les obligations du délégataire.

Le Préfet conserve un droit de mise en demeure voire de substitution...

NB : Ce contingent qui peut se cumuler avec celui dont peut bénéficier la collectivité au titre de sa garantie d'emprunt, pourrait permettre à la collectivité d'engager une véritable politique de peuplement.

Article 61 de la loi : Attribution des aides à la pierre.

L'Etat peut déléguer ses compétences en matière d'attribution des aides à la pierre aux EPCI qui disposent d'un PLH ou aux départements, à leur demande.

Les aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé gérées par l'ANAH peuvent également être déléguées.

Convention d'une durée de six ans.

NB : les crédits ANRU n'entrent pas dans le champ de la délégation de compétences.

Le logement étudiant :

Les communes ou leurs groupements pourront prendre en charge la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations et l'équipement des logements étudiants.

Dans ce cas, les biens appartenant à l'Etat pourront être transférés aux EPCI qui le demandent, la gestion par les CROUS subsistera dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité compétente.

Cependant pour les logements construits après le transfert de compétence, la gestion de ces logements pourra être librement déléguée par la collectivité.

► Application de la loi LRL pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM)

La loi Chevènement n'a pas donné à la CUMPM la compétence Habitat.

Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON

 04 78 63 46 91, 04 42 91 49 05, 04 94 06 94 53,

 04 78 63 46 58, 04 42 91 49 01, 04 94 06 93 60.

www.urbanistesdesterritoires.com

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

Seul le PLH est de compétence intercommunale. Il permettra de définir les opérations d'intérêt communautaire à engager sur son territoire.

La loi LRL donne la possibilité à la CUMPM de demander à exercer sur son territoire pour le compte de l'Etat l'attribution des aides publiques à la pierre.

Sur PACA la Région développe une compétence nouvelle en matière de politique foncière liée au logement et au renouvellement urbain par le biais de l'EPFR.

► Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA). La CPA va demander une année d'expérimentation de la gestion des aides à la pierre de l'Etat afin de préparer la convention de gestion avec les services de l'Etat et préparer son personnel à ce nouveau métier.

La convention pourrait être signée début 2006.

ANNEXE 2

RASSEMBLER LA PROFESSION DANS SA DIVERSITE

Projet de fédération de la profession d'urbaniste en France

La profession d'urbaniste doit répondre efficacement aux enjeux considérables de politiques d'aménagement qui n'ont bien souvent de durables que le nom.

La reconnaissance des enjeux urbains comme de la profession par les pouvoirs publics et par le grand public doit progresser.

Le maillage du territoire national par un réseau dense de professionnels qualifiés nécessite de leur assurer des rémunérations correctes et des statuts pérennes.

Seule une représentation de la profession fédérée dans sa diversité peut répondre à ces enjeux.

Rassembler la profession est une priorité :

A ce jour, existent deux modes d'organisation en France des professionnels de l'urbanisme :

Le CONSEIL FRANÇAIS DES URBANISTES, confédération de personnes morales et d'associations créé en 1996 à la suite de « Profession Urbaniste » pour fédérer les associations professionnelles de tous modes d'exercice et réunir des professionnels de l'urbanisme au niveau régional. Le CFDU comporte à l'heure actuelle 6 associations nationales représentant les professionnels des CAUE, des collectivités territoriales, de l'Etat, des agences d'urbanisme, des PACT-ARIM et les géomètres urbanistes. Le CFDU regroupe également 10 associations régionales : Aquitaine-Poitou-Charente, Alsace, Bretagne-Pays de Loire, Centre, Guadeloupe, Languedoc-Roussillon, Ile de France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône Alpes-Auvergne. Enfin, il comprend 3 membres associés : la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme), la FNCAUE (la fédération nationale des CAUE) et l'ACAD (association des consultants en aménagement et développement).

La création du CFDU a eu également pour objet la création de l'Office Professionnel de la Qualification des Urbanistes(OPQU).

La SOCIETE FRANCAISE DES URBANISTES, association créée en 1911, qui rassemble dans ses délégations régionales, les urbanistes, personnes physiques, tous modes d'exercice confondus, sur la base des critères du Conseil Européen des Urbanistes.

La SFU est également organisée au niveau régional et participe activement au développement de la qualification professionnelle par son engagement dans les instances de l'OPQU.

Dans la continuité de la création de l'OPQU, exemplaire de ce que peut réaliser une profession unie, le CFDU et la SFU décident de se réunir en procédant aux adaptations nécessaires de leurs deux modes d'organisation avec pour objectif une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité de la profession.

Accorder une place centrale aux qualifiés

La qualification délivrée de façon indépendante et selon un processus rigoureux est le fondement puissant de légitimité pour tous les urbanistes. Elle a été mise en place par l'OPQU, sur la base d'un protocole avec le gouvernement suivi et évalué.

La qualification ne peut être un critère d'adhésion strict mais l'engouement nouveau des urbanistes pour la demande de qualification laisse augurer d'un changement considérable de comportement, changement très favorable à une meilleure reconnaissance de la profession.

Nous pouvons, toutefois, en faire d'ores et déjà un critère d'éligibilité dans toutes nos instances, en accordant un délai de dépôt de dossier aux cadres actuels. La SFU demande déjà à ses nouveaux membres le dépôt de demande de qualification. Le CFDU participe également activement à la promotion de la qualification.

Reconnaître et valoriser la diversité

La diversité des modes d'exercice de la profession d'urbaniste est synonyme de richesse, tant pour la profession proprement dite que pour la prise en compte de l'ensemble des savoir-faire utiles à l'épanouissement des conditions du bien être des populations.

L'ingénierie de l'urbanisme s'est organisée autour des diverses strates des collectivités publiques françaises, Etat, (AUDE), département, (CAUE) agglomérations (Agences d'urbanisme), collectivités locales et territoriales (Urbanistes des Territoires), et sur des métiers spécifiques, réhabilitation, (PACT ARIM), consultants (ACAD)....

Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON

 04 78 63 46 91, 04 42 91 49 05, 04 94 06 94 53,

 04 78 63 46 58, 04 42 91 49 01, 04 94 06 93 60.

www.urbanistesdesterritoires.com

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

A ce titre, il faut considérer l'émergence de nouvelles associations, spécifiques à des modes d'exercice, comme une richesse contribuant au débat toujours permanent de la promotion de l'urbanisme et de la connaissance des urbanistes, développant également les légitimes revendications propres à chaque mode d'exercice.

De même que le CFDU le fait dans le cadre de ses Universités d'été et dans ses multiples contributions, confédérales ou au titre de chacune de ses associations, la SFU, a affirmé son rôle de lieu de production de la pensée urbaine, de militance, comme association de personnes physiques, développant tribunes libres, conférences et publications au niveau national, contribuant aux travaux menés sur le plan européen et notamment la Charte pour les villes du XXI^e siècle (1998), la nouvelle Charte d'Athènes (2002), la Check List pour un développement durable (2003) et l'organisation du Grand Prix Européen des Urbanistes en 2000 et 2004.

Trouver les conditions de réunion des urbanistes présents au CFDU et à la SFU permettra de nouvelles synergies dans le respect des diversités d'exercice et de pensée, et amplifiera la qualité des actions à travers leur lisibilité auprès de tous.

Créer des associations régionales communes

Nous l'avons observé, nos collègues et confrères habitués à se rencontrer dans leur région sont sans doute ceux qui comprennent le moins que nous ne soyons pas réunis au niveau national. Il ne sera sans doute pas difficile de les regrouper dans des associations régionales communes.

Ceci étant, il faut constater qu'aucune organisation professionnelle de niveau national et qui prétend légitimement à un positionnement international, ne peut s'amputer d'une vie régionale active. Chaque organisation doit pouvoir s'organiser à chaque échelle territoriale mais il est devenu impératif de rassembler tous les urbanistes en une seule et même association au niveau régional.

Il est entendu que tous les professionnels, urbanistes non encore qualifiés ou autres professionnels concernés par la promotion de l'urbanisme, participent pleinement à la vie régionale de l'association. Ils seront simplement comptabilisés distinctement, comme le demande le Conseil Européen des Urbanistes.

Cette disposition a pour grand mérite d'unir la profession, de la rendre lisible à tous et de donner ainsi, de droit, à tout urbaniste, à travers son organisation unifiée, une possibilité d'intervention possible à quatre niveaux : niveau régional, niveau national par tout mode d'exercice, niveau national par mode spécifique d'exercice, et niveau européen.

Cette disposition se traduira après adaptation des statuts, par une simplification de l'appel à cotisation, dans l'objectif de se rapprocher d'une cotisation globale sans remettre en cause le légitime droit de chaque association de fixer elle-même le niveau de ses cotisations internes. Mettre en œuvre une règle simple pour une efficacité maximum.

Une fédération toujours plus efficace et des associations d'urbanistes renforcées

La SFU en intégrant la confédération du CFDU souhaite y poursuivre sa mission :

Pouvoir rassembler les urbanistes tous modes d'exercice confondus autour de la production et de la diffusion de réflexions sur la pensée urbaine, de débats sur les processus et les pratiques.

Etre désormais le représentant de tous les urbanistes français au sein du CEU, qu'elle représentera officiellement au nom du CFDU.

Le CFDU conservera sa vocation à fédérer l'ensemble des associations dans une représentation commune auprès des pouvoirs publics, à animer les réseaux des professionnels et à participer aux débats publics dans le champ de la ville et de l'urbain.

Pour le CFDU,
Le Président,
Alain CLUZET

Pour la SFU,
La Présidente,
Anne BOUCHE-FLOIRIN

Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON

 04 78 63 46 91, 04 42 91 49 05, 04 94 06 94 53,

 04 78 63 46 58, 04 42 91 49 01, 04 94 06 93 60.

www.urbanistesdesterritoires.com